AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (22)ItemJean-Baptiste André Godin à Eugène Pouillet, 29 juin 1882

Jean-Baptiste André Godin à Eugène Pouillet, 29 juin 1882

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (22)
Collation2 p. (342r, 343v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers. Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Eugène Pouillet, 29 juin 1882, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 30/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/50746

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction29 juin 1882
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinatairePouillet, Eugène (1835-1905)
Lieu de destination10, rue de l'Université, Paris

Description

RésuméSur l'affaire Boucher et Cie. Godin explique à Pouillet que les juges ont des préventions contre lui et qu'il est depuis longtemps condamné à se laisser piller par ses contrefacteurs. Il lui confirme sa volonté de se pourvoir en cassation. SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

Contrefaçon, Procédure (droit)

Notice créée par <u>Pauline Pélissier</u> Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Juin 27 Juin 1882

ther Sponsiner,

Il nous enste icrit beaurough place took in it is married attendre, graces le faire, Favoir commaissance de Carret de la Cour Flerviens. Le désirais I autout plus nous richite qu'après l'audience, M. Cisterant on avact informe que nous nous etie parfactement asquit. té le ma désente.

A. Theilles, owent.

Mais quelque talent que on appointe ourse tours De mes interest, on echane Devant les presentains de la coser; riviri en avez maintenant l'experience. arisi cela me combanne-1-il Espuis long territos, à me laisser priller sans treen dike, far mes contre factures. Fatigne d'attendre la communication bu dit arset, ji é a réclamé et l'ai higu il y a que que

jours declevered, per built be in constances que avaient fait excess a mes constall que I wait arette along que je mi d'atris hat. Woud irono bouc en Cossation, printigue were crayly go ilya quelque chance de incas. New My agreer, chermes son Emante Departs.

Food on 1879